

Paris, le 15 novembre 2023

n° 6423/SG

à

Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les ministres délégués,  
Mesdames et Monsieur les secrétaires d'État,  
Mesdames et messieurs les préfets

**Objet : Formation des 25 000 cadres supérieurs de l'Etat à la transition écologique**

Référence	n° 6423/SG
Date de signature	15 novembre 2023
Emetteur	Première ministre
Objet	Formation des 25 000 cadres supérieurs de l'Etat à la transition écologique
Commande	Généralisation de la formation obligatoire à l'ensemble des cadres supérieurs
Actions à réaliser	Déploiement effectif du chantier de formation à la transition écologique dans un cadre ministériel Rappel des moyens mis en œuvre pour le déploiement national de cette formation Mise en place par les préfets de région de comités de pilotage locaux pour organiser ce déploiement au niveau territorial Suivi national des résultats de ce chantier par indicateurs de l'application PILOTE
Echéance	Effet immédiat
Contact utile	
Nombre de pages et annexes	5 pages + 1 annexe

Le 19 septembre 2022, je fixais dans la circulaire n° 6373/SG le principe de déploiement des politiques prioritaires du Gouvernement. A ce titre, celui du chantier relatif à « la formation à la transition écologique des 25 000 cadres supérieurs de l'Etat avant fin 2024 » constitue un enjeu majeur de l'action du Gouvernement.

Pour gagner la bataille de la transition écologique, il est essentiel que tous les agents publics d'Etat puissent y être sensibilisés et bénéficient à terme de cette formation.

La phase pilote de cette formation a déjà permis de former les 200 directeurs d'administration centrale ainsi que, dans la 1<sup>ère</sup> phase de territorialisation, les 120 plus hauts fonctionnaires et magistrats des ministères en poste en région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA).

Je demande désormais aux administrations centrales et déconcentrées de l'Etat d'engager dès à présent la généralisation de la formation obligatoire à l'ensemble des cadres supérieurs, en mobilisant les ressources nécessaires et en s'assurant de la bonne mise en œuvre de ce chantier.

## **1. Contenu et cible**

Le déploiement de ce chantier de formation à la transition écologique des cadres supérieurs comprend :

- deux ateliers : un atelier de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et un atelier de mise en œuvre des leviers permettant la transition écologique ;
- des conférences-débats avec des experts visant à fournir les connaissances scientifiques requises pour une bonne appréhension des trois crises écologiques (la crise climatique, la crise de la biodiversité et la crise des ressources naturelles). Un cahier des charges a été élaboré par le groupe d'appui et d'expertise scientifique, garant du contenu de la formation ;
- une visite de terrain auprès d'un acteur local qui déploie des actions relatives à la transition écologique (associations environnementales, établissements publics, entreprises, collectivités, ...) ;
- un temps opérationnel dédié au « passage à l'action ». Le contenu est en cours d'élaboration sur le terrain par les équipes du pilote de la région AURA avec l'appui de la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur (DIESE) et du secrétariat général de la planification écologique (SGPE).

Ce déploiement cible principalement les cadres supérieurs, mais il sera ponctuellement ouvert à d'autres publics comme les chefs de bureaux en administration centrale, les greffiers et d'autres agents en situation d'encadrement.

S'agissant des conférences-débat, selon les modalités de lieux et d'organisation et à l'appréciation des pilotes, je vous invite à les ouvrir plus largement à d'autres agents de vos ministères.

## **2. Schéma de déploiement**

Le déploiement s'opèrera principalement selon une logique ministérielle. J'invite ainsi chaque ministère à :

- organiser le déploiement de la formation à la transition écologique des cadres supérieurs de son administration centrale et de son réseau déconcentré directement via ses structures territoriales de formation (*voir annexe*) ;
- participer avec l'Institut national du service public (INSP) et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) au comité de déploiement codirigé par la DIESE et le SGPE ;
- piloter et suivre les résultats conformément au point 4 de la présente circulaire.

Conformément à la circulaire du 19 septembre 2022 relative aux politiques prioritaires du Gouvernement, « les préfets sont chargés de la déclinaison territoriale des politiques prioritaires du Gouvernement » et « les préfets de région veillent au déploiement de la feuille de route du Gouvernement et à l'atteinte des résultats ».

.../...

A ce titre, ils sont notamment chargés dans le cadre de la politique prioritaire du Gouvernement de « rendre le service public exemplaire notamment en matière de transition écologique » :

- de s'assurer du déploiement effectif de la formation des cadres supérieurs dans les services de l'Etat ;
- d'organiser au niveau des plateformes régionales interministérielles des ressources humaines la formation interministérielle (PFRH) la formation des hauts fonctionnaires relevant de tous les ministères, dans la limite de 1 500 cadres supérieurs toutes régions confondues, sur le modèle de l'expérimentation menée en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des 770 magistrats en situation d'encadrement, des 106 cadres supérieurs à l'échelle régionale des ministères sociaux et de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- de faciliter, en lien avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), la mise en relation entre scientifiques et équipes des services de l'Etat à même de fournir un éclairage ou une expertise particulière adaptés aux réalités locales ;
- de piloter et de suivre les résultats conformément au point 4 de la présente circulaire.

### **3. Moyens**

#### ***Le marché interministériel de l'INSP***

Désormais disponible et lancé le 31 août à l'occasion de la conférence des ambassadeurs, ce marché interministériel comporte deux ateliers de formation : un atelier de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et un atelier de mise en œuvre des leviers permettant la transition écologique. Il permet l'internalisation de la formation en amont de la généralisation de la formation à l'ensemble des agents publics, via la possibilité de former des animateurs et des formateurs d'animateurs internes.

Le marché permet de faire supporter par les prestataires une partie de l'organisation logistique afin de limiter la charge sur les ministères et l'administration territoriale. Il représente le vecteur contractuel exclusif pour des prestations de même objet. Il sera dupliqué dans l'environnement Chorus des ministères afin de permettre l'émission des bons de commandes.

#### ***La convention avec le CNRS***

Une convention a été signée entre le ministère de la transformation et de la fonction publiques et le CNRS. Elle encadre la participation des scientifiques à ce vaste programme de formation, en prévoyant notamment le déploiement d'un coordinateur national et de 10 chargés de mission locaux, désormais recrutés et opérationnels.

Elle concerne les trois conférences-débats et propose un appui pour les visites de terrain pour les structures qui le souhaitent. Elle permet de faire porter par les chargés de mission du CNRS une partie de l'organisation logistique afin de limiter la charge sur les ministères et l'administration territoriale.

Un tableau détaillé de la répartition des rôles et des tâches entre les prestataires et les parties prenantes est mis à disposition des référents ministériels nationaux et locaux dans le cadre des différentes instances de pilotage.

.../...

### ***Les appels à mobilisation***

Un appel a été lancé par le ministre de la transformation et de la fonction publiques pour mobiliser les agents à devenir animateurs et/ou formateurs d'animateurs internes, afin d'internaliser la formation.

Un appel a été lancé par le ministre de la transformation et de la fonction publiques et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour mobiliser les scientifiques afin de fournir aux ministères des conférences-débats de haute qualité dans tous les territoires et un appui à l'organisation des visites.

### ***Moyens complémentaires***

Enfin, un kit « boîtes à outils » contenant un ensemble d'outils, de contenus et bonnes pratiques recueillies lors des premières expérimentations de la région Auvergne-Rhône-Alpes est enfin mis à disposition des référents ministériels nationaux et locaux dans le cadre des différentes instances de pilotage par la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

## **4. Pilotage et suivi des résultats**

Un comité de pilotage national du déploiement composé de la DIESE, de l'INSP, de la DGAFP, du SGPE, du CNRS ainsi que des 11 pôles ministériels se réunit mensuellement depuis juin 2023. Co-présidé par la DIESE et le SGPE, il pilote sur le plan national le déploiement des deux ateliers, des conférences-débats ainsi que des visites de terrain.

**Au niveau territorial, je demande aux préfets de région de mettre en place des comités de pilotage locaux**, composés pour chaque région de la PFRH, des référents locaux de chaque ministère, d'un représentant des prestataires ainsi que du chargé de mission local du CNRS.

L'état d'avancement de ce chantier de politique prioritaire est suivi sur l'outil de pilotage des politiques prioritaires du Gouvernement PILOTE. Le comité de pilotage s'appuiera sur les indicateurs (voir tableau ci-dessous) fondés sur les volumétries établies par chaque ministère et par chaque préfet de région.

Trois indicateurs globaux :

- le nombre de cadres supérieurs formés aux deux ateliers (cible de 25 000) ;
- le nombre d'animateurs et de formateurs d'animateurs internes formés (cible de 3 500 animateurs internes et de 500 formateurs internes) ;
- le taux de satisfaction des cadres supérieurs formés.

Deux indicateurs pour chaque ministère :

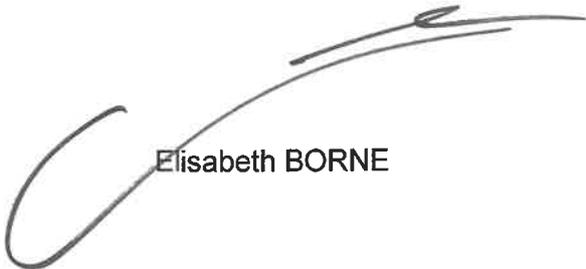
- le nombre de cadres supérieurs formés aux deux ateliers ;
- le nombre d'animateurs et de formateurs d'animateurs internes formés par ministère.

Deux indicateurs pour chaque région :

- le nombre de cadres supérieurs formés par ministère aux deux ateliers ;
- le nombre d'animateurs et de formateurs d'animateurs internes formés par ministère.

Le pilotage de ce programme inédit nécessite la mise à disposition d'indicateurs à périodicité mensuelle, trimestrielle et annuelle. Une attention particulière sera apportée, à chaque échelon administratif, à la qualité des données et à leur mise à jour régulière.

Je compte sur votre engagement dans la bonne réalisation de ce programme inédit pour réussir l'accélération nécessaire de la transition écologique de notre pays.



Elisabeth BORNE

## Annexe

## Liste des structures ministérielles de déploiement de la formation

Ministères	Administration centrale	Services déconcentrés
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	IGPDE	IGPDE en IDF DGFIP (hors IDF mais en incluant les outre-mer)
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	DE/Direction Encadrement en lien avec Direction Générale de l'Enseignement Scolaire	Académies
Services de la Première Ministre	DSAF	Néant
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	MIN / DES/ Ecole Pratique des métiers de la diplomatie	Néant
Ministères des Armées	HFDD + DRHMD	PFRH (au titre des 1500 plus hauts fonctionnaires en région)
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer	SG/DRH/Sous-direction du recrutement et de la formation	SG : Services régionaux de formation (DATE + corps préfectoral)
	PN : Sous direction du recrutement et de la formation	PN : direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale ou Ecole nationale supérieure de la Police
	GN : DGGN/DPMGN/Mission des compétences	GN : DGGN/DPMGN/Mission des compétences
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	CMVRH	CMVRH (10 antennes)
Ministères Sociaux	MIN DRH	Pas d'organisme de formation déconcentré
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	MIN / Délégation à la formation continue de l'administration centrale	Délégation Régionale à la Formation Continue
Culture	MC/SG/SRH/SDPS/Bureau de la Formation Professionnelle et du Développement des Compétences	Pas d'organisme de formation déconcentré
Justice	SG/SRH	Dispositif interne qui s'appuiera sur l'appareil de formation continue de chaque direction du ministère